



Expulsion locataire apres achat malgré congé

Par melouze

Bonjour a tous et a toutes,
J'ai besoin de votre aide, je vais essayé d'etre le plus clair possible :

- j'ai acheté un studio en Juillet 2022
- Ce studio était occupé avec bail meublé (Septembre2021 - Septembre2022)
- Les vendeurs ont donné congé au locataire en mars 2022
- Fin Septembre 2022 --> fin du bail, le locataire a signé l'état des lieux de sortie, le logement est a mon nom mais le locataire ne veut pas sortir (il veut être expulsé pour avoir droit a un logement social)
- Depuis,je n'ai pas renouvelé de bail avec le locataire mais il paye les indemnités d'occupation.

pensez vous que c'est possible d'entamer une procédure d'expulsion ou c'est pas possible dans ce cas ?

Merci d'avance pour vos réponses.